

224C1644  
FR0000073298-FS0674

18 septembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**IPSOS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2024, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP<sup>1</sup> dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 2 172 207 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,45% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSOS sur le marché.

<sup>1</sup> Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1<sup>o</sup> du code de commerce et 223-12 du règlement général. Bpifrance Investissement est contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, elle-même est contrôlée à 100% par Bpifrance SA, qui est elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par l'EPIC Bpifrance et à 49,2% par la Caisse des dépôts.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 43 203 225 actions représentant 48 777 253 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.